Schéma directeur Réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

A - LA SITUATION ACTUELLE EN FRANCHE-COMTÉ

- 1 Circonscription territoriale de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.
- 2 Nombre, lieu d'implantation et circonscription des Chambres de Commerce et d'Industrie et de leurs délégations, agences, antennes.
 - Carte du réseau des CCI de Franche-Comté
 - Carte des équipements gérés des CCI de Franche-Comté
 - Fiches signalétiques des CCI de Franche-Comté

B - Les dispositions du schema directeur des CCI de Franche-Comte

- 1 Carte consulaire
- 2 Gouvernance Charte politique

PRÉAMBULE

Le présent schéma directeur définit, conformément aux dispositions de l'article L.711.8 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, le réseau consulaire de la circonscription de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.

Il détermine le nombre de Chambres de Commerce et d'Industrie de la circonscription, leur lieu d'implantation, leur circonscription territoriale.

Il indique également les délégations créées conformément aux décrets n°65-570 et n°65-571 du 30 juillet 1966 et celles mentionnées aux articles 5 et 7 du décret n°91-739 du 18 juillet 1991, modifié par le décret n°2004-576 du 21 juin 2004, ainsi que les agences et antennes, mises à la disposition des ressortissants.

Il fait enfin le point sur les concessions portuaires et aéroportuaires exploitées par les CCI.

Le schéma directeur rappelle ensuite les principales orientations prises par le réseau consulaire au niveau régional et précise les missions dévolues dans ce cadre, à la Chambre Régionale.

Il a été établi par la CRCI de Franche-Comté en concertation étroite avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de la circonscription.

Il justifie les choix effectués au regard des objectifs de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs définis par la loi du 2 août 2005 susvisés.

Il a été adopté le 28 juin 2007 par l'Assemblée Générale de la CRCI de Franche-Comté après avoir constaté que les membres des quatre CCI représentant l'ensemble des ressortissants de la circonscription, approuvaient le présent schéma.

A – LA SITUATION ACTUELLE EN FRANCHE-COMTÉ

1 - Circonscription territoriale de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté

La circonscription territoriale de la CRCI de Franche-Comté comprend les quatre départements de la Franche-Comté :

- Doubs (25)
- Jura (39)
- Haute-Saône (70)
- Territoire de Belfort (90)

La circonscription territoriale de la CRCI de Franche-Comté est désignée ci-après par « circonscription Franche-Comté »

2 - Nombre, lieu d'implantation et circonscription des Chambres de Commerce et d'Industrie et de leurs délégations, agences et antennes

La circonscription Franche-Comté comprend, outre la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, les quatre Chambres de Commerce et d'Industrie suivantes :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs 46, avenue Villarceau 25042 BESANCON Cedex Tél. 03 81 25 25 25 – Fax. 03 81 25 25 00

Site: www.doubs.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura 33, place de la Comédie - BP 377 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 24 15 76 - Fax. 03 84 24 54 62

Site: www.jura.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône 12, rue Kléber 70200 LURE

Tél. 03 84 96 71 00 - Fax. 03 84 76 76 60

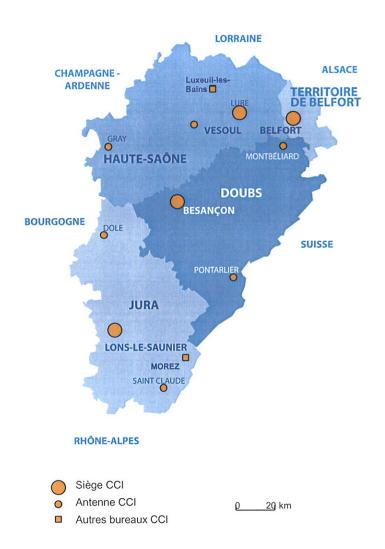
Site: www.haute-saone.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort 1, rue du Docteur Fréry - BP 199 90004 BELFORT Cedex Tél.03 81 54 54 54 - Fax. 03 84 54 54 03

Site: www.belfort.cci.fr

L'implantation des délégations, antennes, concessions portuaires et aéroportuaires est définie dans les 2 cartes régionales, et les 4 fiches de présentation des CCI, ci-après.

Carte 1 : Sièges, antennes et bureaux des CCI de Franche-Comté



Carte 2 : localisation des équipements gérés par les CCI de Franche-Comté



Concession aéroportuaire
Concession portuaire

0 20 km

Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs a son siège à Besançon, 46 avenue Villarceau.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'ensemble du département du Doubs.

Chiffres-clés

Nombre de ressortissants au 31.12.2006 : 14 178

Bases d'imposition 2006 : 1 028 168 235 €

Délégations, antennes, agences

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs possède 2 antennes, situées à :

- Montbéliard
- Pontarlier

Elle ne possède pas de délégation.

Concessions

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs exploite :

- 1 concession aéroportuaire : Aérodrome de Besançon/La Vèze. La CCI du Doubs exploite, pour le compte d'un syndicat mixte (dont elle est également membre) cette plate-forme (piste de 1400 m) qui compte environ 12 000 mouvements annuels.
- concessions portuaires : aucune

Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura a son siège à Lons le Saunier, 33 place de la Comédie.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'ensemble du département du Jura.

Chiffres-clés

Nombre de ressortissants au 31.12.2006 : 8 971

Bases d'imposition 2006 : 453 713 457 €

Délégations, antennes, agences

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura possède 2 antennes, situées à :

- Dole
- Saint-Claude

Elle ne possède pas de délégation.

Elle loue des bureaux à Morez pour accueillir ses ressortissants dans le cadre de permanences.

Concessions

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura exploite :

- 1 concession portuaire, située à Dole
- 1 concession aéroportuaire, située à Tavaux

Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône a son siège à Lure, 12 rue Kléber.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'ensemble du département de la Haute-Saône

Chiffres-clés

Nombre de ressortissants au 31.12.2006 : 6 323

Bases d'imposition 2006 : 280 269 879 €

Délégations, antennes, agences

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône possède 2 antennes, situées à :

- VESOUL
- GRAY

Elle ne possède pas de délégation.

Elle dispose de locaux de formation pour les entreprises à Luxeuil-les-Bains.

Concessions

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône n'exploite pas de concession portuaire ou aéroportuaire.

Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort a son siège à Belfort, 1 rue du Docteur Fréry.

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend l'ensemble du département du Territoire de Belfort.

Chiffres-clés

Nombre de ressortissants au 31.12.2006 : 3 872

Bases d'imposition 2006 : 190 133 700 €

Délégations, antennes, agences

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort ne possède ni antenne ni délégation.

Concessions

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort exploite :

- 1 concession portuaire, située à BOUROGNE
- aucune concession aéroportuaire

B - LES DISPOSITIONS DU SCHEMA DIRECTEUR DES CCI DE FRANCHE-COMTE

1 - Carte consulaire

Considérant qu'elle apporte de façon efficiente les services aux ressortissants des territoires de Franche-Comté, le présent schéma directeur n'apporte pas de modification à l'organisation de la carte consulaire actuelle. Cette organisation répond au cadre de l'article 2 du décret du 16 mars 2006.

2 - Gouvernance - Charte politique

Introduction et principes

Pour engager le « schéma directeur », les CCI de Franche-Comté ont considéré indispensable, non seulement de définir la carte consulaire, mais aussi de préciser dès cette étape la vocation du réseau, ainsi que les principes fondateurs et de gouvernance autour desquels elles entendent renforcer l'efficacité de leur coopération et de leur structure régionale que constitue la CRCI.

La vocation du réseau

- « le réseau consulaire franc-comtois » attache une attention particulière à sa mission première de représentation et de défense des intérêts des entreprises.
 - Il mettra en œuvre, via la CRCI et en coordonnant les prises de positions de ses composantes, des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics de niveau régional. Cette vocation sera soutenue par une organisation structurée et professionnalisée à la CRCI.
- « le réseau consulaire » dont la CRCI- constitue pour les CCI locales un support leur permettant de mieux réaliser leur mission d'appui au développement de leurs ressortissants, et ce, avec une exigence de non concurrence avec l'offre privée.
- « le réseau consulaire », en tant que tel, constitue pour les CCI :
 - Un espace partagé d'échange, de veille, de réflexion, d'ingénierie, de création de valeur et de productivité
 - Une plate-forme pour des actions communes, à l'échelle régionale, tant vers les pouvoirs publics que vers les entreprises.

Les principes fondateurs et de gouvernance

- Gouverné par des élus chefs d'entreprise, tirant leur légitimité du suffrage universel, le « réseau consulaire franc-comtois » est organisé autour d'un principe de primauté du politique :
 - L'instance d'impulsion de cette décision et de ce contrôle politique est la conférence des Présidents.
 - Il est la seule instance à pouvoir définir des prises de positions au nom du réseau ou à pouvoir décider le lancement d'actions par la CRCI, avant validation par l'assemblée générale de cette dernière. Il bénéficie d'un système de reporting structuré appuyé sur des outils adaptés.
- Au service des entreprises, le réseau s'applique un principe d'efficience, par la recherche permanente de valeur ajoutée pour le tissu économique, et également de productivité dans son organisation.

Ce principe se décline notamment dans la mise en place de démarches communes d'achats et d'organisation des systèmes d'information, il se traduit dans un engagement de modération fiscale à la CRCI et dans la mise en œuvre d'un principe de proximité et de subsidiarité au sein du réseau (décrit ci-dessous).

Un principe de proximité et de subsidiarité : les missions de défense des intérêts économiques et d'appui des entreprises sont rendues par les Chambres locales au plus près du terrain et, quand l'efficacité le commande, par des services mutualisés : chaque Chambre mettant le meilleur de ses compétences au service de toutes (solution permettant d'améliorer rapidement le ratio impact/investissement sans création de super structure).

Par exception et après délégation de compétence unanime des Chambres, il peut être envisagé la création de services régionalisés centraux à la CRCI.

Un principe de solidarité, tout d'abord devant des tiers, la force du « réseau consulaire » découlant pour partie de la solidarité visible de ses acteurs, ensuite par l'application solidaire par les Chambres du réseau franc-comtois des impulsions élaborées conjointement dans la « conférence des Présidents » et arrêtées par le Bureau.

En synthèse, cette vision du réseau consulaire franc-comtois est celle d'un réseau de Chambres locales partageant leurs compétences dans une logique de mutualisation équilibrée, aux côtés d'une CRCI – dotée d'un positionnement spécifique, au service des CCI et non directement (sauf exception) des entreprises – levier de lobbying des CCI, outil de veille, d'anticipation et de partage d'expériences. Un réseau agissant autour d'une véritable feuille de route politique et de principes fondateurs et de gouvernance forts.

Par ailleurs, les CCI de Franche-Comté conviennent d'établir prioritairement les schémas sectoriels en matière de :

- Gestion des équipements aéroportuaires et portuaires ;
- Formation et enseignement;
- Aide à la création, à la transmission et au développement d'entreprises.
- International
- Innovation et Intelligence Economique
- Système d'information, achats, back office administratif

Jean-Louis DABROWSKI

Président, CCI du Doubs

Michel DIEUDONNE

Président, CRCI Franche-Comté

Wiendamm

Président, CCI du Jura

Jean-Marie EUVRARI

Président, CCI de

Jean-Pierre BENOIT

Président, CCI du Territoire de Belfort

Adopté lors de l'Assemblée Générale de la CRCI de Franche-Conté du 28 juin 2007

